

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abeba, Éthiopie, B.P 3243

Téléphone: 5517 700

Fax: 5517844

Site Web: www.au.int

CONSEIL EXÉCUTIF

Quarante et unième Session ordinaire

20 juin au 15 juillet 2022

Lusaka (Zambie)

EX.CL/1353(XLI)

Original : anglais

RAPPORT DE LA DEUXIEME EXTRAORDINAIRE DU COMITE TECHNIQUE SPECIALISE SUR LES TRANSPORTS, LES INFRASTRUCTURES INTERREGIONALES ET INTERCONTINENTALES ET L'ENERGIE (STC-TTIE), 14-16 JUIN 2022



**LA DEUXIÈME SESSION
EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ
TECHNIQUE SPÉCIALISÉ DES
TRANSPORTS, DE L'INFRASTRUCTURE
TRANSCONTINENTALE ET
INTERRÉGIONALE ET DE L'ÉNERGIE (CTS-
TITIE)**

14 - 16 juin 2022

Par vidéoconférence

CTS-TITIE/Min/Draft/...

**RAPPORT DE LA RÉUNION DES MINISTRES
16 juin 2022**

I. INTRODUCTION

1. La réunion des Ministres de la deuxième Session Extraordinaire du Comité Technique Spécialisé des Transports, des Infrastructures Transcontinentales et Interrégionales et de l'Energie (CTS-TITIE) s'est tenue virtuellement le 16 juin 2022. Elle a été précédée d'une réunion des Experts du 14 au 15 juin 2022.

II. PARTICIPANTS

2. Les quarante-cinq (45) États membres de l'Union africaine (UA) suivants ont participé à la réunion: Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, Eswatini, Érythrée, Éthiopie, Mali, Gabon, Ghana, Gambie, Guinée équatoriale, Kenya, Comores, Lesotho, Libye, Maroc, Mauritanie, Maurice, Malawi, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Rwanda, Sahraoui, Seychelles, Sénégal, Somalie, Afrique du Sud, Togo, Tunisie, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe

3. Les Communautés Economiques Régionales (CER) suivantes ont participé à la réunion : le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

4. Les Institutions Régionales et Continentales africaines et les Organisations Internationales suivantes ont également participé à la réunion, à savoir: la Commission africaine de l'énergie (AFREC), l'Agence de Développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD), la Commission Economique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), la Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAFAC), Association des Sociétés d'Electricité d'Afrique (ASEA) et Association régionale des régulateurs de l'énergie pour l'Afrique orientale et australe (RAERESA).

5. La liste des participants est jointe au présent rapport en annexe I.

III. CEREMONIE D'OUVERTURE

6. La réunion a débuté par les déclarations de la Commissaire des Infrastructures et de l'énergie de la Commission de l'Union Africaine (CUA) et du Président du Comité Technique spécialisé (CTS-TITIE).

7. La Commissaire de la CUA des Infrastructures et de l'énergie, **S.E. Dr. Amani Abou-Zeid**, a souhaité la bienvenue aux États membres et à tous les délégués à la réunion. Elle a informé la session que le CTS a été convoqué pour examiner des questions critiques qui ne peuvent pas attendre la session ordinaire prévue en 2023. Notant que le besoin de consultations régionales et continentales s'est accru depuis l'apparition de la COVID-19 il y a deux ans et la récente crise entre la Russie et l'Ukraine, la Commissaire a souligné l'importance de faire face aux menaces émergentes en temps utile en utilisant les solutions numériques pour faciliter ces consultations. **S.E. Dr. Abou-Zeid** a informé les participants à la réunion que la crise entre la Russie et l'Ukraine a eu un impact significatif sur de nombreux secteurs et qu'il était impératif d'avoir une réponse coordonnée et collective du continent. Elle a noté que les infrastructures et l'énergie étaient parmi les plus touchées et que leurs

effets avaient un impact sévère sur d'autres secteurs. La Commission de l'Union africaine a pris des mesures pour coordonner les institutions panafricaines et les parties prenantes concernées afin d'identifier les mesures d'atténuation et les opportunités à prendre en compte par le CTS. La Commissaire a en outre informé le CTS que l'Afrique avait une occasion en or, en tant qu'hôte de la COP27, de présenter au monde un message unifié sur l'accès à l'énergie et la transition énergétique par le biais d'une position africaine commune. Elle a conclu ses remarques en soulignant diverses questions relevant du secteur des transports et nécessitant l'intervention du CST afin de faire progresser la mise en œuvre du marché unique du transport aérien en Afrique (MUTAA), de renforcer la sécurité routière en Afrique par la création de l'Observatoire africain de la sécurité routière (ARSO) et de mettre en œuvre le plan d'action pour le transport maritime 2022-2023. La commissaire a terminé ses remarques en souhaitant à la réunion des délibérations fructueuses.

8. L'Honorable Tsoeu Mokeretla, Ministre des Transports du Royaume du Lesotho et Président du CTS-TITIE a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié la Commission de l'Union Africaine (CUA) pour l'organisation de la réunion. Il a reconnu que tous les États membres ont subi les effets néfastes de la crise entre la Russie et l'Ukraine et a apprécié le leadership de la Commission de l'Union Africaine (CUA) en faveur d'une approche continentale collective visant à atténuer ses effets sur les secteurs de l'énergie et des infrastructures, car ils ont des répercussions sur tous les autres secteurs de l'économie. Il a souligné l'importance pour l'Afrique d'aborder la COP27 avec un message unifié et a salué les efforts déployés pour développer une position africaine commune sur l'accès à l'énergie et la transition juste. Il a noté que le Comité Technique Spécialisé (CTS) extraordinaire était une occasion opportune pour harmoniser les diverses initiatives africaines en une position commune avant la COP27. Le Président a présenté les différents points du secteur des transports soumis au Comité Technique spécialisé (CTS) et a fait remarquer que leur adoption permettrait à la CUA d'accélérer la mise en œuvre des ambitieux projets et programmes de l'Union Africaine (UA) dans ce secteur. Il s'agit notamment du mécanisme de règlement des différends du MUTAA, des lignes directrices pour la négociation d'accords de services aériens, de la politique africaine révisée de l'aviation civile, du rapport final de l'étude sur l'Observatoire africain de la sécurité routière et du plan d'action sur le transport maritime 2022-2023. Il a appelé tous les États membres et les partenaires à soutenir ces efforts. Avant de poursuivre la réunion, le Président a invité le Comité Technique spécialisé (CTS) à observer une minute de silence en l'honneur de **feu S.E. Coussoud-Mavoungou**, qui était le Ministre de la recherche scientifique et de l'innovation technologique de la République du Congo, décédé en mars 2022. Il a décrit le défunt Ministre comme un véritable panafricaniste qui a servi son pays et l'Afrique sans relâche à divers titres dans le secteur des infrastructures.

IV. QUESTIONS DE PROCEDURES

9. Le Bureau de la réunion a été constitué selon le Règlement intérieur de la CST comme suit :

Président :	Lesotho (Afrique australe)
1 ^{er} Vice-Président :	Comores (Afrique de l'Est)
2 ^{ème} Vice-président :	Congo (Afrique centrale)
3 ^{ème} Vice-Président :	Bénin (Afrique de l'Ouest)

Rapporteur : Egypte (Afrique du Nord)

10. Le projet d'ordre du jour est adopté sans modification :

- I. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE
- II. QUESTIONS DE PROCEDURE
- III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL
- IV. EXAMEN DU RAPPORT DU TRAVAIL
- V. EXAMEN ET ADOPTION DE LA DECLARATION MINISTERIELLE
- VI. CLÔTURE

V. EXAMEN DU RAPPORT DES EXPERTS

11. Le Rapporteur de la réunion des Experts a présenté le rapport de la réunion des Experts. Le rapport a mis en évidence les délibérations sur les impacts de la Russie-Ukraine ; la position commune africaine sur l'accès et la transition énergétique; et les points sous le secteur des transports.

1. Examen de recommandations visant à atténuer les effets de la crise entre la Russie et l'Ukraine sur les infrastructures et l'énergie en Afrique

12. Le Comité Technique spécialisé (CTS) a été informé que la Commission de l'Union Africaine (CUA) et les principales institutions panafricaines, à savoir AUDA-NEPAD, la BAD, Africa50 et la CEA, avec les contributions d'autres parties prenantes, avaient préparé un document sur les implications de la crise russo-ukrainienne sur les secteurs de l'infrastructure et de l'énergie en Afrique. Le document mettait en évidence les principaux impacts de la crise sur les secteurs de l'infrastructure et de l'énergie, à savoir :

- a) L'augmentation des prix des carburants ;
- b) Retards et perturbations de l'approvisionnement entraînant des pénuries de carburant
- c) Menace sur la sécurité énergétique ;
- d) Une moindre importance accordée à la transition énergétique et à son financement international ;
- e) Perturbations de la chaîne d'approvisionnement et de la logistique dans le secteur maritime, associées à des coûts de fret élevés ;
- f) Effets d'entraînement de la hausse des prix du carburant sur les transports routiers, ferroviaires et aériens.

13. La réunion a également été informée que le Président de la Commission de l'Union Africaine (CUA) a mis en place un groupe de travail interdisciplinaire présidé par le Directeur Général pour analyser les implications de la crise sur l'Afrique. Le groupe de travail a produit un document cadre qui a souligné les impacts sur les différents secteurs. Les conclusions ont été présentées à une session extraordinaire du Bureau des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine (UA) qui s'est tenue le 10 mai 2022.

14. La réunion a pris note que la République arabe d'Égypte encourage et soutient tous les efforts de l'Union africaine dans le domaine de l'accès à l'énergie et de la transition énergétique, y compris le plan directeur du système électrique continental (CMP) et le marché unique africain de l'électricité (AfSEM).

Recommandations

- i. **Appelons** à l'élaboration d'un plan africain de sécurité énergétique et de financement qui favorise le commerce intra-africain et l'augmentation de la production pétrolière africaine ; le raffinage du pétrole brut africain dans des raffineries africaines et des infrastructures panafricaines de stockage et de distribution (ports, terminaux, transport maritime, rail, etc.) ;
- ii. **Demandons** aux Etats membres, à la CUA et à AUDA-NEPAD d'accélérer le développement de projets et d'infrastructures régionales de gaz et d'électricité en Afrique pour soutenir la transition énergétique de l'Afrique, l'industrialisation, la cuisine propre, l'agriculture, la pétrochimie et ouvrir des opportunités d'exportation de gaz naturel vers d'autres marchés ;
- iii. **Demandons** aux États membres, à AUDA-NEPAD, à la CUA et à la CEA d'intégrer l'électrification des chemins de fer et d'autres systèmes de transport durable dans les plans de développement actuels afin de réduire l'impact des fluctuations des prix du pétrole et du gaz sur les coûts de transport ;
- iv. **Appelons** à la création de zones logistiques multimodales interconnectées à travers le continent pour faciliter la circulation des marchandises, réduire les coûts de transport et de distribution et réduire les coûts de stockage sur le continent, y compris pour les États insulaires africains ;
- v. **Appelons** au développement de lignes maritimes intra-africaines et/ou de pools régionaux de pétroliers dédiés ;
- vi. **Demandons** à la CUA, à l'AFCAC et à l'AFRAA d'entreprendre une analyse détaillée des impacts liés aux compagnies aériennes, notamment sur l'inter connectivité et la sécurité, et d'élaborer une stratégie pour la collaboration des compagnies aériennes africaines ;
- vii. **Demandons** à AUDA-NEPAD, à la CUA et à toutes les institutions concernées d'accélérer la mise en œuvre des projets clés dans le cadre du PIDA PAP2 et de l'AF SEM afin de renforcer l'inter connectivité intra-africaine et d'exploiter les opportunités de commerce énergétique que la crise Russie-Ukraine offre à l'Afrique ;
- viii. **Demandons** aux Etats membres et aux institutions panafricaines de s'assurer que les accords et les contrats de partenariat consacrent des clauses et des financements importants au transfert de technologie, à

l'assistance technique et à la formation des Africains ainsi qu'au contenu local, régional et continental ;

- ix. **Demandons** à la CUA, en collaboration avec les institutions panafricaines spécialisées et toutes les parties prenantes concernées, de continuer à suivre l'évolution de la situation de la crise russo-ukrainienne et son impact sur les secteurs des infrastructures et de l'énergie, d'accroître et d'améliorer la résilience de l'Afrique face aux chocs futurs /crises.

2. Examen de la proposition de position commune africaine sur l'accès à l'énergie et la transition énergétique pour présentation à la COP 27

15. Le CTS a examiné un document présentant une proposition de position africaine commune sur l'accès à l'énergie et la transition énergétique. Ce document a été élaboré sous la direction de la CUA avec la participation d'institutions panafricaines clés, notamment AUDA-NEPAD, la BAD et la CEA. Le document donne un aperçu de la situation énergétique, des lacunes en matière d'accès et des énormes potentiels énergétiques du continent. Le document analyse en outre le potentiel des différentes technologies énergétiques, qu'il s'agisse de systèmes d'énergie renouvelable ou non, pour contribuer à l'accès et à la transition énergétique sur le continent.

16. Le document propose la position commune suivante :

- a) À court et à moyen terme, continuer à déployer des systèmes d'énergie renouvelable et non renouvelable pour répondre à la demande énergétique actuelle et croissante ;
- b) À court et moyen terme, le pétrole et le charbon joueront un rôle crucial dans le développement de l'accès à l'énergie moderne dans les secteurs du transport, de l'industrie et de l'électricité. L'Afrique se concentrera sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et le déploiement de mesures et de technologies de decarbonisation pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de la chaîne de valeur des combustibles fossiles ;
- c) À court, moyen et long termes, le programme d'accès et de transition énergétique de l'Afrique se concentrera sur des sources d'énergie plus propres, notamment les énergies renouvelables, l'énergie nucléaire, l'hydrogène vert et à faible émission de carbone et le gaz naturel

17. Pour atteindre l'objectif d'accès à l'énergie et de transition énergétique, quatre piliers de mise en œuvre ont été identifiés : le financement, l'intégration régionale, les politiques et les cadres réglementaires, et la recherche et le développement, le transfert de technologie et la coopération.

Recommandations

Le CTS -TITIE :

- i. **Approuve** la proposition de position commune africaine sur l'accès à l'énergie et la transition énergétique et a demandé à la CUA de travailler avec les États membres pour consolider toutes les propositions africaines sur l'accès à l'énergie et la transition énergétique juste ;
- ii. **Demande** à la CUA de coordonner la soumission de la position africaine consolidée au Groupe africain de négociateurs (AGN) pour transmission ultérieure à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) et au Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC) pour approbation ;
- iii. **Demande** à la CUA/AFREC, à la CEA et à la BAD de travailler avec les États membres pour élaborer des plans directeurs nationaux de transition énergétique et des stratégies de mobilisation des ressources pour les États membres et les CER, ainsi que des stratégies pour accélérer la mise en œuvre ;
- iv. **Demande** à la CUA, à la CEA, à la BAD et à AUDA-NEPAD de développer et de mettre en œuvre un cadre et un programme continental sur le transfert de technologie qui permettra aux États membres d'accéder, de fabriquer, d'adopter et d'adapter les technologies d'accès et de transition énergétique à leurs besoins locaux et nationaux ;
- v. **Demande** aux États membres d'accélérer les efforts visant à faciliter l'accès à l'énergie et la transition énergétique par l'allocation et la mobilisation de financements nationaux, la création d'un environnement favorable à la participation du secteur privé et un engagement accru en faveur de l'intégration régionale des marchés de l'énergie ;
- vi. **Demande** aux États membres de définir des objectifs de décarbonation par le biais de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) et d'accélérer les efforts de décarbonisation et d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les secteurs clés, notamment les transports, l'électricité et les secteurs industriels, sous réserve de recevoir les financements annoncés lors de la COP26 ;
- vii. **Demande** à la CUA et à ses partenaires continentaux et régionaux d'accélérer la mise en œuvre des initiatives clés, notamment le Plan directeur des réseaux électriques continentaux (CMP), le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA-PAP2), l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique (AREI), le Marché unique africain de l'électricité (AfSEM) et le Programme de transition énergétique en Afrique (PTEA) ;
- viii. **Demande** à la CUA, en collaboration avec les institutions continentales et régionales, d'élaborer un programme continental sur l'hydrogène vert afin de créer des marchés nationaux et internationaux durables et rentables et de développer des cadres financiers, politiques et réglementaires appropriés ainsi que des partenariats avec d'autres régions du monde pour développer les technologies ;
- ix. **Demande** à la Commission africaine de l'énergie nucléaire (AFCONE) et à l'Accord régional africain de coopération pour la recherche, le

développement et la formation dans le domaine des sciences et technologies nucléaires (AFRA) d'accélérer la mise en œuvre de cadres appropriés pour l'utilisation de l'énergie nucléaire et de continuer à encourager la coopération aux niveaux régional, continental et mondial afin de mobiliser des financements, d'acquérir des technologies, d'améliorer les compétences et l'expertise et de traiter les risques associés

- x. **Exhorte** les États membres à s'assurer que les accords et les contrats de partenariat consacrent des clauses et des financements importants au transfert de technologie, à l'assistance technique et à la formation des Africains ainsi qu'au contenu local, régional et continental ;
- xi. **Appelle** les partenaires, les parties prenantes et les investisseurs publics et privés potentiels à soutenir la position commune de l'Afrique en matière d'accès à l'énergie et de transition équitable et à contribuer à l'élaboration d'instruments et d'ensembles techniques et financiers pour accélérer la réalisation du droit de l'Afrique à l'accès universel à une électricité abordable et fiable et à une cuisine propre, ainsi qu'à des carburants et des transports propres.

3. Examen de l'Initiative pour l'accès à l'énergie et la transition juste en Afrique (proposée par la République arabe d'Égypte)

18. La République arabe d'Égypte a présenté une proposition visant à lancer l'initiative "Africa's Energy Access and Just (EAJT)" pendant la COP27. L'objectif de cette initiative est d'accélérer l'accès universel à une énergie abordable et fiable en Afrique tout en tenant compte de l'agenda climatique pour un développement durable et vert et de faibles émissions de carbone.

19. La réunion a pris note de l'initiative proposée sur l'accès à l'énergie et la transition juste (EAJT) pour promouvoir un accès et une transition énergétique justes et équitables qui tiennent compte des réalités spécifiques de l'Afrique.

Recommandation

Le STC-TITIE :

- i. A reconnu et salué l'initiative pour l'accès à l'énergie et une transition juste en Afrique proposée par la République arabe d'Égypte, a appelé à soutenir la préparation de la COP27 et a appelé la République arabe d'Égypte à défendre la position commune africaine à l'avenir

4. Transport

20. Conformément à la décision du Conseil exécutif (EX.CL/Dec.1144(XL)) de traiter les questions en suspens dans le secteur des transports, la réunion a examiné les points de l'ordre du jour dans le secteur des transports, conformément aux recommandations de la 3e session ordinaire du CTS-TITIE. Il s'agit notamment de l'adoption du mécanisme de règlement des différends du MUTAA, des directives politiques pour la négociation d'accords de services aériens entre les États membres de l'UA et d'autres pays et régions, de la politique révisée de l'aviation civile africaine

(AFCAP), du rapport final de l'étude sur l'Observatoire africain de la sécurité routière (ARSO) et du plan d'action du transport maritime 2022-2023.

21. La réunion a pris note des réserves émises par le Congo, la République Démocratique du Congo, l'Égypte et le Gabon sur le Mécanisme de Règlement des Différends (DSM) du DY/MUTAA. La réunion a en outre pris note des propositions faites par le Congo et le Gabon de modifier l'article 3.2b et les définitions du DSM DY/MUTAA afin de supprimer la référence à l'extension du règlement des différends aux compagnies aériennes car cela n'est pas conforme à l'article 8 de la Décision de Yamoussoukro(DY) ;

22. La réunion a noté la nécessité de mobiliser un soutien pour les candidats africains au Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) avant l'Assemblée générale de l'OACI en septembre 2022.

Recommendations

Le CTS-TITIE:

- i. Approuve le mécanisme de règlement des différends du MUTAA et a demandé à la CAFAC, en collaboration avec la CUA et d'autres partenaires clés, de mettre en place le Conseil d'administration et le Secrétariat du mécanisme de règlement des différends du MUTAA, qui sera hébergé par la CAFAC et rendra compte à l'organe de surveillance des JD ;
- ii. Approuve les directives politiques pour la négociation de l'accord sur les services aériens entre les États membres de l'UA et les États et régions non africains et demandé à la CAFAC de créer un comité d'experts juridiques du transport aérien pour aider au suivi de l'utilisation et de la révision des directives ;
- iii. Approuve la politique révisée de l'aviation civile africaine (AFCAP) et demande à la CAFAC de coordonner sa mise en œuvre en collaboration avec les institutions et les partenaires du transport aérien concernés ;
- iv. Approuve les recommandations de l'étude sur le cadre institutionnel et les options pour le financement durable de l'Observatoire africain de la sécurité routière (ARSO) ;
- v. Demande à la CUA de coordonner la mise en œuvre des recommandations de l'étude en vue de la création de l'Observatoire africain de la sécurité routière (ARSO) ;
- vi. Appelle les États membres qui ne l'ont pas encore fait, à adhérer, à ratifier et à déposer l'instrument de ratification de la Charte africaine de la sécurité routière ;
- vii. Demande à la CUA en collaboration avec l'UNECA de développer une stratégie de plaidoyer pour inciter plus d'États membres à ratifier la Charte africaine de la sécurité routière ;
- viii. Approuve le plan d'action pour le transport maritime 2022-2023 ;
- ix. Demande à la CAFAC de communiquer La liste des candidats africains proposés provenant de l'Égypte, Guinée équatoriale, Éthiopie, Ghana, Mauritanie, Nigéria, Afrique du Sud et Zimbabwe aux institutions du transport aérien et aux autres partenaires pour obtenir le soutien nécessaire avant l'Assemblée générale de l'OACI en Septembre 2022

VI. ADOPTION DU RAPPORT ET DE LA DÉCLARATION DES EXPERTS

23. Le rapport des Experts et la déclaration des Ministres ont été adoptés avec des modifications.

VII. QUESTIONS DIVERSES

24. La Commissaire des infrastructures et de l'énergie de l'Union Africaine a informé la réunion que les Perspectives énergétiques en Afrique seront lancées le 20 Juin 2022 à Paris, en France, et a invité et encouragé les états membres à y participer

VIII. CLÔTURE

25. Dans ses remarques finales, la Commissaire des infrastructures et de l'énergie de l'Union Africaine a exprimé sa gratitude aux États membres pour leur participation et leurs contributions à ce CTS extraordinaire. Elle a salué le succès de la réunion, notamment en raison de l'urgence de certains points de l'ordre du jour dont le calendrier est limité, en particulier ceux relatifs à la COP27. Elle a appelé les États membres et toutes les parties prenantes africaines à soutenir les résultats substantiels de la COP qui permettront à l'Afrique de lutter plus efficacement contre le changement climatique, en garantissant un financement international adéquat pour le climat tout en tenant compte des circonstances particulières de l'Afrique. La Commissaire a noté que l'approbation d'instruments supplémentaires dans le cadre du MUTAA constituait une réalisation majeure et s'est déclarée convaincue que cela stimulerait son opérationnalisation. Elle a donc appelé les États membres et les compagnies aériennes à prendre des mesures concrètes pour ouvrir le marché en Afrique afin que les avantages du MUTAA se fassent sentir sur le terrain. Elle a également salué l'approbation du rapport sur l'Observatoire africain de la sécurité routière (ARSO) et s'est engagée à travailler avec les organes concernés pour accélérer le processus de création de l'ARSO. La commissaire a conclu ses remarques en remerciant la présidente et tous les participants et a assuré les États membres de l'engagement de la CUA à aller de l'avant dans la réalisation des tâches à venir.

26. Le Président a remercié les Ministres pour leurs contributions. Il a également remercié la CUA d'avoir organisé la réunion et d'avoir veillé à ce que les délibérations et les décisions de la réunion soient correctement enregistrées. Il a appelé les États membres et les partenaires à travailler ensemble pour assurer la mise en œuvre rapide des recommandations convenues. En particulier, il a appelé les États membres à soutenir la position commune africaine sur l'accès et la transition énergétique en participant activement à la COP27. Il a remercié les équipes techniques de la CUA et les interprètes pour le bon déroulement de la réunion et pour le soutien accordé au Royaume du Lesotho en tant que Président du Bureau.



**DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DU
COMITE TECHNIQUE SPECIALISE DES
TRANSPORTS, DES INFRASTRUCTURES
TRANSCONTINENTALES ET
INTERREGIONALES ET DE L'ENERGIE (CTS
TTIIIE)**

**14 - 16 Juin 2022
Par Visioconférence**

DECLARATION MINISTERIELLE

16 Juin 2022

**DÉCLARATION DE LA DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ
TECHNIQUE SPÉCIALISÉ DES TRANSPORTS, DE L'INFRASTRUCTURE
TRANSCONTINENTALE ET INTERRÉGIONALE ET DE L'ÉNERGIE (CTS- TITIE)**

**14 - 16 juin 2022
Par vidéoconférence**

NOUS, Ministres en charge des Transports et de l'Energie, réunis par visioconférence le 16 Juin 2022, dans le cadre de la Deuxième Session Extraordinaire du Comité Technique Spécialisé sur les Transports, les Infrastructures Transcontinentales et Interrégionales et l'Energie (CTS-TITIE), organisée par la Commission de l'Union Africaine (CUA) pour examiner une Position Commune Africaine sur l'Accès et la Transition Énergétique à présenter à la COP27 ; des recommandations pour atténuer l'impact de la crise russo-ukrainienne sur les secteurs de l'infrastructure et de l'énergie en Afrique ; et conclure les diverses questions relatives au secteur des transports, conformément aux directives de la troisième session ordinaire du CST-TTIIIE, qui s'est tenue le 30 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT :

1. Le Traité instituant la Communauté économique africaine, adopté à Abuja, au Nigeria, en Juin 1991 ;
2. L'Acte Constitutif de l'Union Africaine adopté à Lomé, Togo, le 11 juillet 2000, et notamment ses articles 14 et 15 qui instituent les Comités Techniques Spécialisés en tant qu'organes de l'Union, et les habilitant dans leurs domaines de compétence respectifs à préparer notamment les projets et programmes de l'Union et à en assurer la coordination et l'harmonisation ;
3. La décision Assembly/AU/Dec.227 (XII) qui reconfigure les CTS et en établit un sur les transports, les infrastructures transcontinentales et interrégionales, l'énergie et le tourisme ;
4. Le Règlement intérieur du CTS sur les transports, l'infrastructure transcontinentale et interrégionale et l'énergie, qui énonce, à l'article 5, ses pouvoirs et ses fonctions ;
5. La décision EX.CL/Dec.1144(XL) qui a entériné les résultats de la troisième session ordinaire du CTS-TITIE ;
6. La décision de la Conférence de l'UA sur la COP26 et la COP27 (Assembly/AU/Dec. 819(XXXV)) réitérant la nécessité de livrer un résultat substantiel à la COP27 ;
7. Les rapports soumis à cette deuxième session extraordinaire du STC-TTIIIE.

RECONNAISSANT que la crise russo-ukrainienne a des impacts directs et indirects graves sur les secteurs de l'infrastructure et de l'énergie en Afrique, qui ont un impact sur d'autres secteurs sociaux et économiques par le biais d'effets multiplicateurs ;

RECONNAISSANT que la crise actuelle entre la Russie et l'Ukraine a contribué à la flambée des prix de l'énergie et au coût élevé des transports en Afrique, ce qui a eu un impact négatif sur l'agriculture, l'industrie, le commerce, le tourisme et de nombreux autres secteurs socio-économiques, en plus des pressions importantes sur les budgets publics des pays africains, en particulier suite à la pandémie de la Covid-19

RECONNAISSANT- la grave pauvreté énergétique en Afrique et le risque de blocage du développement socio-économique du continent ;

RECONNAISSANT la nécessité pour les États membres et les Communautés économiques régionales (CER) de renforcer la collaboration dans les secteurs de l'infrastructure et de l'énergie afin de relever collectivement ces défis, de parler d'une seule voix à la COP27, notamment sur la question de l'accès à l'énergie et de la transition juste, et d'accélérer la mise en œuvre complète du Marché Unique du transport aérien en Afrique (MUTAA) ;

Nous, les Ministres, réaffirmant notre engagement à développer les transports, les infrastructures transcontinentales et interrégionales et l'énergie, et notre ferme volonté de mettre en œuvre les résultats de cette réunion, sommes convenus de ce qui suit :

En ce qui concerne la position commune africaine sur l'accès et la transition énergétique :

1. **Approuvons** la position commune africaine proposée sur l'accès à l'énergie et la transition énergétique et demander à la CUA de travailler avec les États membres pour consolider toutes les différentes propositions africaines sur l'accès à l'énergie et la transition énergétique juste ;
2. **Demandons** à la CUA de coordonner la soumission de la position africaine consolidée au Groupe africain de négociateurs (AGN) pour transmission ultérieure à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) et au Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC) pour approbation ;
3. **Demandons** à la CUA/AFREC, à la CEA et à la BAD de travailler avec les États membres pour élaborer des plans directeurs nationaux de transition énergétique et des stratégies de mobilisation des ressources pour les États membres et les CER, ainsi que des stratégies pour accélérer la mise en œuvre;
4. **Demandons** à la CUA, à AUDA-NEPAD, à la BAD et à la CEA, et d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre et un programme continental sur le transfert de technologies qui permettront aux États membres d'accéder, de fabriquer, d'adopter et d'adapter les technologies d'accès et de transition énergétique à leurs besoins locaux et nationaux ;
5. **Demandons** aux États membres d'accélérer les efforts visant à faciliter l'accès à l'énergie et la transition énergétique par l'allocation et la mobilisation de financements nationaux, la création d'un environnement favorable à la participation du secteur privé et un engagement accru en faveur de l'intégration régionale des marchés de l'énergie;
6. **Demandons** aux États membres de définir des objectifs de décarbonisation par le biais des contributions déterminées au niveau national (CDN) et d'accélérer les efforts en vue de la décarbonisation et de l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les secteurs clés, notamment les transports, l'électricité et les secteurs industriels, sous réserve de recevoir les financements annoncés lors de la COP26
7. **Encourageons** la CUA et à ses partenaires continentaux et régionaux d'accélérer la mise en œuvre des initiatives clés, notamment le Plan directeur des réseaux électriques continentaux (CMP), le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA-PAP2), l'Initiative pour les énergies

renouvelables en Afrique (AREI), le Marché unique africain de l'électricité (AfSEM) et le Programme de transition énergétique en Afrique (AETP) ;

8. **Demandons** à la CUA, en collaboration avec les institutions continentales et régionales, d'élaborer un programme continental sur l'hydrogène vert afin de créer des marchés nationaux et internationaux durables et rentables et d'élaborer des cadres financiers, politiques et réglementaires appropriés et des partenariats avec d'autres régions du monde pour développer les technologies;
9. **Demandons** à la Commission africaine de l'énergie nucléaire (AFCONE) et à l'Accord régional africain de coopération pour la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (AFRA) d'accélérer la mise en œuvre de cadres appropriés pour l'utilisation de l'énergie nucléaire et de continuer à encourager la coopération aux niveaux régional, continental et mondial afin de mobiliser des financements, d'acquérir des technologies, d'améliorer les compétences et l'expertise et de traiter les risques associés.

En ce qui concerne les impacts de la crise Russie-Ukraine sur les secteurs de l'infrastructure et de l'énergie en Afrique :

1. **Demandons** à la CUA, en collaboration avec les institutions panafricaines spécialisées et toutes les parties prenantes concernées, de continuer à surveiller l'évolution de la situation de la crise russo-ukrainienne et son impact sur les secteurs de l'infrastructure et de l'énergie, de conseiller les États membres sur les mesures d'atténuation appropriées et d'intensifier le développement de systèmes de données sur la consommation et le comportement énergétiques sur le continent ;
2. **Demandons** à la CUA, en collaboration avec les institutions panafricaines spécialisées, de coordonner la mise en œuvre des recommandations pour atténuer les impacts de la crise Russie-Ukraine :
 - i. **Élaborer** un Plan africain de sécurité énergétique et de financement qui favorise le commerce intra-africain et l'augmentation de la production pétrolière africaine ; le raffinage du pétrole brut africain dans des raffineries africaines et des infrastructures panafricaines de stockage et de distribution (ports, terminaux, transport maritime, rail, etc.) ;
 - ii. **Accélérer** le développement de projets et d'infrastructures régionales de gaz et d'électricité en Afrique pour soutenir la transition énergétique de l'Afrique, l'industrialisation, la cuisine propre, l'agriculture, la pétrochimie et ouvrir des possibilités d'exportation de gaz naturel vers d'autres marchés ;
 - iii. **Intégrer** l'électrification des chemins de fer et d'autres systèmes de transport durables dans les plans de développement actuels afin de réduire l'impact des fluctuations des prix du pétrole et du gaz sur les coûts de transport ;
 - iv. **Créer** des zones logistiques multimodales interconnectées à travers le continent pour faciliter la circulation des marchandises, réduire les coûts de transport et de distribution et réduire les coûts de stockage sur le continent, y compris pour les États insulaires africains ;

- v. **Développer** des lignes maritimes intra-africaines et/ou des pools régionaux dédiés de pétroliers ;
- vi. **Demander** à la CUA, à la CAFAC et à l'AFRAA d'entreprendre une analyse détaillée des impacts liés aux compagnies aériennes, notamment sur l'interconnectivité et la sécurité, et d'élaborer une stratégie pour la collaboration des compagnies aériennes africaines ;
- vii. **Accélérer** la mise en œuvre de projets clés dans le cadre du PIDA PAP2 et de l'AfSEM pour renforcer l'interconnexion intra-africaine et exploiter les opportunités de commerce énergétique que la crise Russie-Ukraine offre à l'Afrique ;
- viii. **Veiller** à ce que les accords et les contrats de partenariat prévoient des clauses et des financements importants pour le transfert de technologie, l'assistance technique et la formation des Africains, ainsi qu'un contenu local, régional et continental ;

Concernant le Secteur des Transports :

1. **Approuvons** le mécanisme de règlement des différends du MUTAA et demande à La CAFAC, en collaboration avec la CUA et d'autres partenaires clés, de mettre en place le conseil d'Administration et le secrétariat du mécanisme de règlement des différends du MUTAA, hébergé par La CAFAC et relevant de l'organe de surveillance de la JD ;
2. **Approuvons** les directives politiques pour la négociation de l'Accord sur les services aériens entre les États membres de l'Union africaine et les États et régions non africains ;
3. **Demandons** à la CAFAC d'établir un Comité d'experts juridiques du transport aérien pour aider au suivi de l'utilisation des lignes directrices et à leur révision;
4. **Approuvons** la Politique africaine de l'aviation révisée et demande à la CAFAC de coordonner sa mise en œuvre en collaboration avec les institutions et partenaires du transport aérien concernés ;
5. **Approuvons** les recommandations de l'étude sur le Cadre institutionnel et les options pour un financement durable de l'Observatoire africain de la sécurité routière (ARSO) ;
6. **Demandons** à la CUA de coordonner la mise en œuvre des recommandations de l'étude en vue de la création de l'ARSO;
7. **Appelons** les États membres qui ne l'ont pas encore fait, à adhérer, à ratifier et à déposer l'instrument de ratification de la Charte africaine de la sécurité routière;
8. **Demandons** à la CUA en collaboration avec la CEA de développer une stratégie de plaidoyer pour exhorter plus d'États membres à ratifier la Charte africaine de la sécurité routière ;

9. **Approuvons** le Plan d'action pour le transport maritime 2022-2023 ;
10. **Demandons** à la CAFAC de communiquer les candidats africains proposés provenant de l'Égypte, Guinée équatoriale, Éthiopie, Ghana, Mauritanie, Nigéria, Afrique du Sud et Zimbabwe aux institutions du transport aérien et aux autres partenaires pour obtenir le soutien nécessaire avant l'Assemblée générale de l'OACI en Septembre 2022

En conclusion

1. **Reconnaissons et félicitons** toutes les institutions financières multilatérales et les partenaires de développement pour leur soutien à divers projets et programmes des sinfrastructure et de l'énergie de l'UA et les appeler à poursuivre cette collaboration ;
2. **Saluons** la collégialité et l'engagement des organisations panafricaines qui ont contribué aux documents présentés et aux recommandations notamment la CUA, la CAFAC, AFREC, AFCONE, AUDA-NEPAD, Africa50, BAD, UNECA , saluons l'esprit de solidarité des États membres et la détermination à parler d'une seule voix lors de la COP27 et enfin, apprécions l'esprit d'ouverture et la cordialité qui ont prévalu dans les délibérations de la réunion.
3. **Demandons** à la Commission de l'Union africaine de soumettre la présente Déclaration aux organes politiques de l'Union africaine pour examen et adoption.

Fait le 16 Juin 2022

PROJET

DÉCISION SUR LA DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LES TRANSPORTS, LES INFRASTRUCTURES TRANSCONTINENTALES ET INTERRÉGIONALES ET L'ÉNERGIE (STC-TTIIE), TENUE PAR VIDÉOCONFÉRENCE DU 14 AU 16 JUIN 2022 Doc. EX.CL/1353(XLI)

I. PRÉAMBULE (CONTEXTE LÉGISLATIF)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport de la 2^e session extraordinaire du Comité technique spécialisé sur les transports, les infrastructures transcontinentales et interrégionales et l'énergie (STC-TTIIE), tenue par vidéoconférence du 14 au 16 juin 2022 et de la Déclaration y relative ;
2. **FÉLICITE** les ministres en charge des transports et de l'énergie pour la réussite de la 2^e Session Extraordinaire du Comité Technique Spécialisé sur les Transports, les Infrastructures Transcontinentales et Interrégionales, et l'Énergie (STC-TTIIE) et pour les résultats remarquables obtenus pour le développement des secteurs des transports, des infrastructures transcontinentales et interrégionales, et de l'énergie en Afrique.

S'agissant de de la Position africaine commune sur l'accès à l'énergie et à la transition énergétique :

3. **APPROUVE** la position africaine commune proposée sur l'accès à l'énergie et la transition énergétique et **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine de travailler en collaboration avec les Etats membres pour consolider toutes les différentes propositions africaines sur l'accès à l'énergie et la transition énergétique juste ;
4. **DEMANDE** à la Commission de l'UA de coordonner la soumission du document relatif à la position africaine au Groupe africain de négociateurs (AGN) pour transmission ultérieure à la Conférence des ministres africains de l'environnement (AMCEN) et au Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC) pour approbation.
5. **DEMANDE EN OUTRE** à la Commission de l'UA/AFREC, à la BAD et à la CEA d'élaborer des schémas directeurs nationaux de transition énergétique et des stratégies de mobilisation des ressources pour les États membres et les CER, ainsi que des stratégies pour en accélérer la mise en œuvre.
6. **DEMANDE** à la Commission de l'UA, à l'AUDA-NEPAD, à la BAD et à la CEA d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre et un programme continentaux sur le transfert de technologies qui permettront aux États membres d'accéder aux technologies en matière d'accès à l'énergie et de transition énergétique, de les produire, les adopter et les adapter à leurs besoins locaux et nationaux.
7. **DEMANDE** aux États membres d'accélérer les efforts visant à faciliter l'accès à l'énergie et la transition énergétique par l'allocation et la mobilisation de

financements nationaux, le développement des marchés du carbone, la création d'un environnement propice à la participation du secteur privé et un engagement accru en faveur de l'intégration régionale des marchés de l'énergie;

8. **DEMANDE** aux États membres de définir des objectifs de dé-carbonisation par le biais des contributions déterminées au niveau national (CDN) et d'accélérer les efforts de dé-carbonisation et d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les secteurs clés, notamment les transports, l'électricité et les secteurs industriels, sous réserve de recevoir les financements annoncés lors de la COP26 ;
9. **DEMANDE** à la Commission de l'UA et à ses partenaires continentaux et régionaux d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives clés, notamment le Plan directeur des systèmes électriques continentaux (CMP), le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA-PAP2), l'Initiative de l'Afrique sur les énergies renouvelables (AREI), le Marché unique africain de l'électricité (AfSEM) et le Programme africain de transition énergétique (AETP);
10. **DEMANDE** à la Commission de l'UA, en collaboration avec les institutions continentales et régionales, d'élaborer un programme continental sur l'hydrogène vert afin de créer des marchés nationaux et internationaux durables et rentables, des cadres de financement, politiques et réglementaires appropriés, et d'établir des partenariats avec d'autres régions du monde pour développer les technologies nécessaires en la matière ;
11. **DEMANDE** à la Commission africaine de l'énergie nucléaire (AFCON) et à l'Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (AFRA) d'accélérer la mise en œuvre de cadres appropriés pour l'utilisation de l'énergie nucléaire et de poursuivre la promotion la coopération aux niveaux régional, continental et mondial afin de mobiliser des financements, d'acquérir des technologies, de renforcer les compétences et l'expertise et de faire face aux risques associés à ces technologies ;
12. **SALUE** l'initiative pour l'accès à l'énergie et la transition juste en Afrique proposée par la République arabe d'Égypte, **SOUTIENT** la préparation de la COP27 et **APPELLE** la République arabe d'Égypte à promouvoir, à l'avenir, la position africaine commune ;
13. **APPELLE** les partenaires, les parties prenantes et les investisseurs potentiels publics et privés à soutenir la position africaine commune sur l'accès à l'énergie et la transition juste et à aider à développer des instruments et des programmes techniques et financiers pour accélérer la réalisation du droit de l'Afrique à l'accès universel à l'électricité abordable et fiable et à la cuisson propre ainsi qu'aux carburants et aux transports propres.

En ce qui concerne les impacts de la crise Russie-Ukraine sur les secteurs des infrastructures et de l'énergie en Afrique :

14. **DEMANDE** à la Commission de l'UA, en collaboration avec les institutions panafricaines spécialisées et toutes les parties prenantes concernées, de continuer à suivre l'évolution de la situation de la crise russo-ukrainienne et son impact sur les secteurs des infrastructures et de l'énergie, de conseiller les États membres sur les mesures d'atténuation appropriées et de stimuler le développement de systèmes de données sur la consommation et le comportement énergétiques sur le continent ;
15. **DEMANDE EN OUTRE** à la Commission de l'UA, en collaboration avec les institutions panafricaines spécialisées, de coordonner la mise en œuvre des recommandations suivantes afin d'atténuer les impacts de la crise Russie-Ukraine, d'accroître et de renforcer la résilience de l'Afrique face aux chocs/crises futurs :
 - i. Élaborer un plan africain de sécurité et de financement de l'énergie qui promeut le commerce intra-africain et l'augmentation de la production pétrolière africaine, le raffinage du pétrole brut africain dans des raffineries africaines et des infrastructures panafricaines de stockage et de distribution (ports, terminaux, transport maritime, chemin de fer, etc. ;)
 - ii. Accélérer le développement de projets et d'infrastructures régionales de gaz et d'électricité en Afrique pour soutenir la transition énergétique, l'industrialisation, la cuisson propre, l'agriculture, la pétrochimie en Afrique et créer des opportunités d'exportation de gaz naturel vers d'autres marchés ;
 - iii. Intégrer l'électrification des chemins de fer et d'autres systèmes de transport durables dans les plans de développement actuels afin de réduire l'impact des fluctuations des prix du pétrole et du gaz sur les coûts de transport ;
 - iv. Créer des zones logistiques multimodales interconnectées à travers le continent pour faciliter la circulation des marchandises, réduire les coûts de transport et de distribution, et les coûts de stockage sur le continent, notamment pour les États insulaires africains ;
 - v. Développer des compagnies intra-africaines et/ou des pools régionaux spéciaux de pétroliers ;
 - vi. Demander à la Commission de l'UA, à la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) et à l'Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA) d'entreprendre une analyse détaillée des impacts liés aux compagnies aériennes, notamment sur l'interconnectivité et la sécurité, et d'élaborer une stratégie pour la collaboration des compagnies aériennes africaines ;
 - vii. Accélérer la mise en œuvre de projets clés dans le cadre du PIDA PAP2 et de l'AfSEM en vue de renforcer l'interconnexion intra-africaine et

exploiter les opportunités de commerce énergétique que la crise Russie-Ukraine offre à l'Afrique ;

- viii. Veiller à ce que les accords et les contrats de partenariat consacrent des clauses et des financements importants au transfert de technologie, à l'assistance technique et à la formation des Africains, ainsi qu'au contenu local, régional et continental.

Dans le secteur des transports :

16. **APPROUVE** le mécanisme de règlement des différends du Marché unique africain du transport aérien (SAATM) et demander à la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), en collaboration avec la Commission de l'UA et d'autres partenaires clés, de mettre en place le conseil d'administration et le secrétariat du mécanisme de règlement des différends du SAATM, hébergé par la CAFAC et relevant de l'organe de contrôle de YD ;
17. **APPROUVE** les directives politiques pour la négociation de l'accord sur les services aériens entre les États membres de l'Union africaine et les États et régions non africains ;
18. **DEMANDE** à la CAFAC de mettre en place un Comité d'experts juridiques sur le transport aérien pour aider au suivi de l'utilisation et à la révision des directives;
19. **APPROUVE** la Politique africaine de l'aviation civile révisée et demander à la CAFAC de coordonner sa mise en œuvre en collaboration avec les institutions et partenaires concernés dans le domaine du transport aérien;
20. **APPROUVE** les recommandations de l'étude sur le Cadre institutionnel et les options pour un financement durable de l'Observatoire africain de la sécurité routière (ARSO) ;
21. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine de coordonner la mise en œuvre des recommandations de l'étude en vue de la mise en place de l'Observatoire africain de la sécurité routière ;
22. **REITERE** les appels aux États membres qui ne l'ont pas encore fait, à adhérer à la Charte africaine de la sécurité routière, à la ratifier et à déposer l'instrument de sa ratification ;
23. **DEMANDE** à la Commission de l'UA en collaboration avec la CEA de développer une stratégie de plaidoyer pour exhorter davantage d'États membres à ratifier la Charte africaine de la sécurité routière ;
24. **APPROUVE** le Plan d'action pour le secteur du transport maritime 2022-2023;
25. **DEMANDE** à la CAFAC de communiquer les candidatures africaines proposées d'Égypte, de Guinée équatoriale, d'Éthiopie, du Ghana, de Mauritanie, du Nigeria, d'Afrique du Sud et du Zimbabwe aux institutions de transport aérien et aux autres partenaires en vue d'obtenir le soutien nécessaire avant l'Assemblée générale de l'OACI en septembre 2022.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2022-06-20

Report of the Second Extraordinary Specialized Technical Committee on Transport, Transcontinental and Interregional Infrastructure, and Energy (STC-TTIE), 14-16 June 2022

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/10430>

Downloaded from African Union Common Repository